ASSURANCE MUTUELLE.

Bonis Comptoir d'Assurance
CONTRE L'INCENDIE, fondé en 1857
sous le PRINCIPE MUTUEL
LE CRESCENT ASSURANCE MUTUELLE
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Avec un capital consistant en
200,000 piastres

Est maintenant prêt à consentir des polices permanentes et temporaires à des taux très modérés sur toutes espèces de propriétés situées dans la ville et dans les environs.

Les Directeurs de cette Compagnie, en offrant au public ce nouveau système d'assurance mutuelle, ont l'intention de le rendre aussi avantageux que possible à ceux qui voudront bien le favoriser de leur confiance.

Les bénéfices nets seront partagés entre les assurés, et ceux-ci ne seront jamais exposés à aucune responsabilité au-delà du montant de leurs primes.

Les Directeurs ont la satisfaction de pouvoir annoncer que cette Compagnie a déjà reçu un grand nombre de demandes d'assurances, et que les affaires qu'elle a déjà traitées promettent un succès complet.

Les Directeurs ont aussi le plaisir d'